

# ARCHITECTURE ET URBANISME À AIX-EN-PROVENCE À L'ÉPOQUE CLASSIQUE

## Les hôtels de Lacépède et de Michaelis du Bignosc

En 1583, la ville d'Aix connut un septième agrandissement qui, du côté du levant, engloba au-delà de l'enceinte fortifiée, le vaste domaine dit « Le Jardin du Roy » appartenant à l'époque à la famille de Bompar. On doit à l'architecte Jean Baudry, contrôleur des Bâtiments royaux, le tracé orthogonal des rues qui a fait de ce nouveau quartier dit de Villeneuve une réalisation exemplaire de l'urbanisme de l'époque classique<sup>1</sup>.

Parmi les demeures particulières qui, tout en conservant une façade sur la place des Prêcheurs, s'élevèrent assez vite en bordure de la nouvelle rue conduisant au Collège royal Bourbon (l'actuelle rue Manuel), il en est deux, l'Hôtel de Lacépède et son pendant, l'Hôtel de Michaelis du Bignosc, dont il m'a paru intéressant de reprendre l'histoire, assez mal connue jusqu'ici, à partir cette fois de sources inédites mises au jour en dépouillant les archives communales et les minutes notariales de l'époque.

### L'HÔTEL DE LACEPÈDE

Lorsqu'on consulte *Le vray pourtraict de la ville d'Aix* inséré dans *La Cosmographie de tout le monde* du géographe Belleforest, publiée en 1575 (fig. 1), on peut constater qu'à cette époque le rempart oriental de la ville, derrière lequel s'abritait le couvent des Prêcheurs, descendait en direction du sud jusqu'à l'entrée de l'actuelle rue Manuel où une petite porte ouverte dans la muraille, le Portalet, et un pont jeté sur le fossé donnaient accès au

---

1. Cf. J. BOYER, « L'Aggrandissement de 1583 », *Le Courrier d'Aix*, N<sup>os</sup> 239, 2390, 2393, 2396, 2409, 2433, 2436 du 04-08-1990 au 15-07-1991.

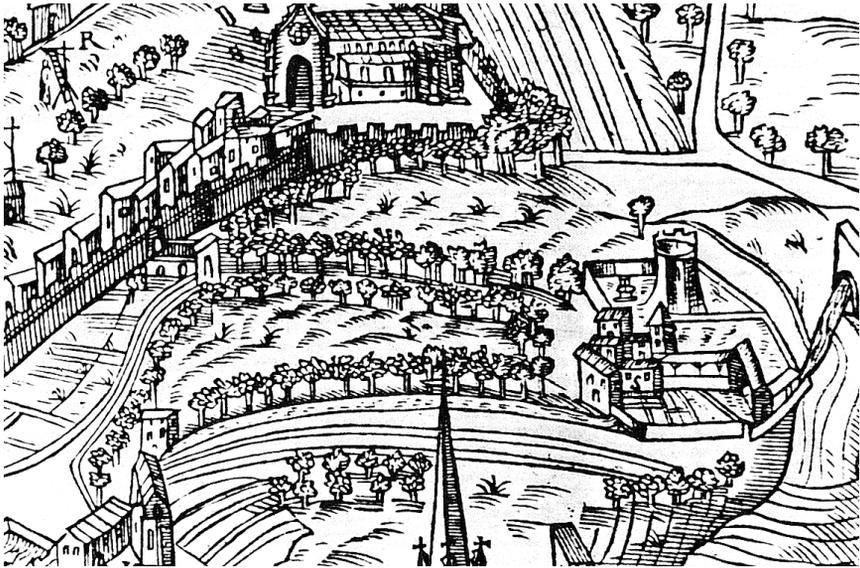


Fig. 1 - *Le Jardin du Roy en 1575.*

Jardin du Roy sur lequel se développera à partir de 1583 le nouveau quartier de Villeneuve.<sup>2</sup>

Parmi les maisons adossées au rempart dont les façades donnaient sur la place des Prêcheurs, celle qui se dressait sur la gauche du Portalet appartenait, tout comme le Jardin du Roy, à la famille de Bompar dont une fille, Claude, sera l'épouse de l'écuyer Baptiste de Lacépède. Dès l'automne 1584, lorsque l'ancien rempart fut abattu et le fossé comblé, les époux de Lacépède, promoteurs du nouveau quartier, se réservèrent un vaste espace s'étendant derrière leur demeure avec l'intention d'élever sur cet emplacement une nouvelle habitation qui, s'ajoutant à celle de la place des Prêcheurs, s'étendrait jusqu'à la rue du Bourg (l'actuelle rue Chastel), ambitieux projet dont la réalisation, comme nous allons le voir, s'étalera sur plus d'un demi-siècle.

2. Le 10-12-1511, les Consuls d'Aix avaient donné à prix-fait au maître-maçon Jean de Tornono la construction « dung pont al travers del fossat del portalet davant lo jardin del Rey et aura de lonc tant que a de travers lodich fossat del portalet fins al camin so es de tres arcadas... de largor de nou palmes inclusas las parabandas... Los pillos fora terra so es las bars sive simosas de peyra de talha tant de sota que dessus et aussi devers lo cartier del jardin del rey al bot del d'ich pont ung autre pillon. Item a las arcadas deld.bots so es aquella que es devers lintrada del portalet et lautra que es a lintrada deld.pont devers lo jardin del Rey al miech luoc de cascuna aura quatre peyras de talha que prendran tot al travers deldich pont et aura duna peyra a lautra ung palme de cana per metre de grasilhas de ferre afin que las bestias non y puescon intrat... » (Notaire J. Gavoty. Archives départementales des BdR, dépôt d'Aix. 307 E 1053 f° 143 v°).

*Le chantier de 1584*

Tout commença le 20 octobre 1584 lorsque Baptiste de Lacépède, son épouse Claude de Bompar et leur fils, Jean de Lacépède, conseiller à la Cour des comptes, donnèrent à prix-fait au maître maçon André Devoulx, l'ouvrage qui consistait à « démolir et abatre la caraige sive muraille mestresse du devant de la maison que led.Sr de lacepede a en lad.ville et a la place des prescheurs et ce dez le plus hault dud.caraige jusques a fleur de terre et avant lad.desmolition retenir bien et suffisamment tous les solliers et entrevoults de lad.maison... et en après rebastir led.caraige de bonne et suffisante pierre de tailhe jusques aux codieres des fenestres du troiziesme estage et lad.tailhe revestue par derrière de bonne et suffisante massonnerie jusques a deux pans despesseur au bas, la continuant de lad.espesseur jusques au plancher de la salle et dud. plancher de la salle jusques au plancher de la chambre du troiziesme estage de deux pas despesseur aux jambages faisant tous les parements de tailhe tant dedans que dehors, et dud. plancher du troiziesme estage jusques aux codieres de lespesseur dung caron chascune, et sera tenu fere la porte et fenestraiges en la forme et suyvant lordonnance et project que luy a esté donné par led.Sr de lacepede... plus de luy fere ung corps de maison au dernier de celle que dessus suyvant le project dessain et ordonnance quy en a esté donné par led.Sr de lacepede avec une vis dans le ciel ouvert suyvant led. dessain quy respondra aulx deux corps de lad. maison... ensemble fera de pierre de tail toutes les portes fenestraiges cantonnières et arcades ou il eschera de tail et le surplus de bonne et suffizante massonnerie... »

Il était en outre prévu « par pache exprès que led. devoulx sera tenu taillher les armoyries en la forme et suyvant le pourtraict que luy est baillé par led.Sr de lacepede sur une pierre de tail de Calissanne et laquelle pierre enchassera au dessus la porte dud.caraige » avec obligation d'achever l'ouvrage dans le délai d'une année.<sup>3</sup>

Ce premier document nous apprend donc qu'au mois d'octobre 1584, la façade de ce premier Hôtel de Lacépède, qui devait englober alors l'immeuble portant de nos jours le numéro 8 de la place des Prêcheurs, avait été reconstruite sur toute sa hauteur de trois étages sans doute sur les plans du contrôleur Jean Baudry qui assistait comme témoin au contrat.<sup>4</sup>

3. Notaire Cl. de Goa. *Ibid.* 307 E 800 f° 310 (registre mouillé contenant de nombreuses pages illisibles).

4. Le 13-08-1585, Baptiste de Lacépède, Claude de Bompar et Jean de Lacépède donnent à bail emphytéotique à Jean Baudry plusieurs places à bâtir dans le nouvel agrandissement pour le remercier « des peynes et travaux quil a prins au tracement des places des maisons et jardins que a donner et transligner les rues dicelluy fonds et propriété et pour toutes les vacations quil luy convient encores faire ». (Notaire Cl. de Goa. *Ibid.* 307 E 801 f° 2314).

Était également prévu dans cet acte la construction, en arrière de l'édifice, sur l'emplacement du rempart, du fossé et du jardin, d'un second bâtiment comportant une cour intérieure dans laquelle s'élèverait une cage d'escalier desservant les deux corps de logis, l'ouvrier étant tenu de bâtir en pierre de taille les contreforts d'angle, les encadrements des baies et les arcades des boutiques, le reste l'étant en simple maçonnerie de blocage recouverte d'un enduit.

Toutefois, si la refonte du premier corps de logis donnant sur la place des Prêcheurs s'effectua normalement, il n'en fut pas de même pour la construction du second bâtiment qui devait s'élever derrière en bordure de la nouvelle rue du Bourg. En effet, le 11 novembre 1584, « les consuls s'es-tant transportés au dernier des maisons de la place des Jacopins ayant treuvé que dlle Claude Bompar femme de noble batiste de La Seppede escuyer dud.aix faict bastir dans le balloart quest audernier de sa maison une muraille laquelle prethand sen servir pour fondement de une maison quil joindra avec celle quil a de présent répondant a la place des Jacopins et vers led. balloart et trouvant lesd.Srs consuls et assesseur que led.ediffice en cas de guerre vollant mettre la ville en deffance ou bien pour la seureté dicelle continuant led.ediffice seroit grandement prejudiciable en icelle ont faict mesurer lad.muraille ja commancée laquelle commance entre le coing de la maison du Sieur controlleur Estienne acquise du Sr de senas avansant vers le chemin qui vient de la porte de St Jehan a la porte de bellegarde laquelle muraille a six cannes de long et estant aussy treze pans soubz la plus basse croysiere de lad. maison dud. controlleur Estienne... lesd.Srs consuls ont admonesté Me André Devoux masson travaillant et conduisant lad.besongne de ne continuer lad.besongne denonçant protestant en cas quil passe oultre de le faire demollir par auctorité de justice. »<sup>5</sup>

La menace des consuls ne fut sans doute pas suivie d'exécution puisque le chantier ne connut qu'une courte interruption. En effet, dès le 2 janvier 1585, les Lacépède donnaient à prix-fait aux gipiers Jean Dou et Michel Gourret la construction de toutes les murailles de giperie « suyvant lordonnance et project que leur en a esté bailhé par ledSr de lacepede... faisant lesd.dou et gourret par dessoubz le sollier negat de la salle basse de lance panier ayant une mollure tout autour... continueront la visete du bastiment de tail et continueront jusques au plus hault de la maison de bonne et suffisante gipperie et fairont les marches de la grandeur et largeur du project de tailhe qui est ja commancé, davantage croteront le dessoubz des degrés gallerie et passage de lad. maison avec ses molleures entrelacs et rozes par dessoubz les marches avec les embellissements par dessoubz a raison de deux sols pour chasque marche et au regard des courredours cro-

5. *Ibid.* (Notaire B. Borrilli. *Ibid.* 306 E 658 f° 803).

tats a claux pendant avec leurs enrichissements a raison de ung escu sol dix huict sols pour chascune canne carrée... »<sup>6</sup> De la lecture de ces documents, on peut donc conclure que, vers la fin de l'année 1587, la construction du nouveau bâtiment s'étendait au moins jusqu'à la cour intérieure actuelle sur laquelle s'ouvre la cage d'escalier commune aux deux corps de logis, et que cette dernière, ainsi que le couloir la desservant, avec leur typique décor de gypserie à fausses croisées d'ogives, clefs pendantes entrelacs et rosaces, datent très vraisemblablement de cette campagne de travaux.<sup>7</sup>

### *Le chantier de 1594*

Sans doute interrompu à cause des troubles qui désolèrent à cette époque la capitale de la Provence, les travaux d'achèvement du second bâtiment reprirent sous le règne d'Henri IV. Le 10 octobre 1594, Jean de Lacépède donnait à prix-fait à Jean Babeau, maître maçon d'Aix, la construction de « toutes les murailles de massonnerie que led.Sr entend faire au caraige du dernier solier de carreaux a thalons forrés par dedans de massonnerie et a plomb du premier solier jusques au second de bugets et dud.segond solier jusques au toist de carreaux avec tant de portes et fenestres que bon semblera aud.Sr Pdt et de la grandeur et le mieulx que par luy sera advisé que led.babeau fera avec les codieres et molleures et la porte de l'entrée façonnée suyvant le modelle quen sera dressé et accordé par les parties... »<sup>8</sup>

Au début de l'année suivante, le 11 mars 1595, le prix-fait de la charpente du bâtiment était passé à Étienne Pascal, menuisier, qui s'engageait à faire « le premier plancher negat avec de cartons de la jauge commune avec de redons ayant un pan au petit bout et quant aux aultres planchiers quil fera audessus dicelluy seront faicts de travettes saulmiers et faulx saulmiers de la mesme grosseur et façon que sont les deux aultres planchiers a présent faicts sur le devant de la grande maison... les travettes de la mesme grosseur de celles quy sont comme dict est au planchier de la salle de la grande maison dud.Sr Pdt et lestroyt ou entrevoult sera faict avec de saulmiers redons de la mesme espaisseur et les travettes de la jauge commune... »<sup>9</sup>

6. Notaire Cl. de Goa. *Ibid.* 307 E 801 f° II. *In fine* : le 13-11-1587 quittance finale de 440 écus et cancellation du prix-fait. (Registre mouillé en grande partie illisible). Le 7 juin suivant, prix-fait de la charpente et menuiserie. *In fine* : le 14-01-1586, quittance finale et cancellation. *Ibid.* f° 89.

7. Cf. J BOYER. « L'escalier de l'Hôtel de Lacépède », *Bulletin de l'Association pour la protection des demeures anciennes et paysages aixois*, 1991, p. 10-12.

8. Notaire B. Catrebars. *Ibid.* 301 E 190. I. f° 394. Le 10-07-1595, quittance finale et cancellation. *Ibid.* 301 E 190. II. f° 303.

9. Notaire H. Gilles. *Ibid.* 307 E 817 f° 425. *In fine* : le 07-12-1596, quittance finale et cancellation pour un total de 234 écus 8 sols.

À leur tour, le 29 mars suivant, les gipiers Jean Dou et Michel Gourret promettaient à Jean de Lacépède « de faire toute la besone de giperie necessaire au dernier de sa maison regardant vers le quartier de villeneufve de la mesme fasson aulteur espesseur a aultres fassons et embellissements que lesd.dou et gourret avoient prins a prisfait dud.Sgr Président pour le corps de la grande maison dicelluy », le tout aux prix convenus dans le contrat reçu par le notaire Claude de Goa le 2 janvier 1585 dont relecture leur était faite.<sup>10</sup>

Enfin, le 10 octobre 1595, les maîtres maçons Vizian Babeau et Bertrand Isnard s'engageaient à « luy faire les murailhes de massonnerie a chaux et sable et tailhe que seront necessaires pour lestablerie et clature du jardin que led.Sr enhand faire au dernier de sa maison du cousté du cartier de villeneuve entre sadite maison et le jeu de paulme de Jehan Jaulme dict figon et tout autour dud.jardin... Neantmoins feront les coings portes et fenestres dicelles de pierre de tailhe de la fasson et aulx endroits que par led.Sr sera advisé, puis feront la porte de lentrée de lenclos dud.jardin de la grandeur que par icelluy sera aussy advisé et façonner de bases et chapiteaulx et mollures a lentour de larcade et cornisse avec un front despici au dessus et quant a lad.establerie les portes et fenestres seront factes de la fasson et aulx endroits que sera advisé par led.Sr Pdt.<sup>11</sup>

Ici encore, l'interprétation de ces divers documents nous permet d'en déduire que le portail d'entrée de la partie arrière de l'hôtel donnant sur la rue Chastel, avec son original décor maniériste de bossages à pointes de diamant, date bien de cette campagne de travaux des toutes dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle et non des années 1630 comme il a été affirmé jusqu'ici (fig. 2).

10. *Ibid.* 307 E 817 f° 535. Le 27-01-1596, compte final pour un montant de 182 écus 48 sols. *Ibid.* 307 E 818 f° 205.

11. *Ibid.* 307 E 819 f° 2762. Le 16-05-1597, compte final pour un total de 258 écus 40 sols. *ibid.* 307 E 872 f° 1399. Le 18-06-1597, les maîtres maçons Visian Babeau et Bertrand Isnard promettaient au Président de Lacépède « de faire dans le corps de maison que led.Sgr président fait nouvellement construire audit cartier de villeneufve joignant son jardin ung fourt a cuire pain ou boullangere de pierre de tailhe a feu de la grandeur et rondeur denviron neuf pans et dehauteur compettante avec sa porte aussy de tailhe fourneau a mettre les sendres... icelluy deubment crotté et rasa et pour esgard delad.pierre de feu seulement sera fournie par led.Sgr président laquelle lesd.babeau et Ysnard prandront au devant du moullin dhuile de Jean Jaulme dict figon la mettront en oeuvre et en oultre de faire trois ou quatre marches de tailhe pour la vizette dud.fourt et plus sil est de besoin avec le suelhet... » L'achèvement était prévu pour la fête de la Madeleine prochaine au prix de 22 écus dont la moitié payés comptant. (Notaire H. Gilles. *bid.* 307 E 820 f° 1714. *In fine* : le 06-07-1598, quittance finale et cancellation).

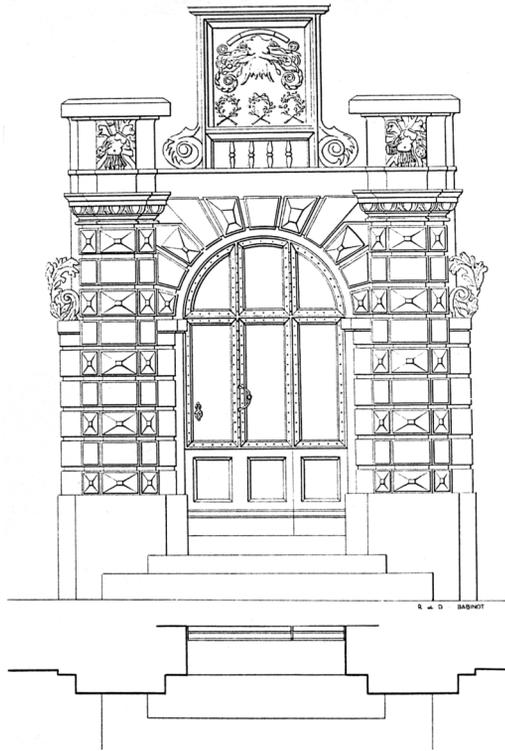


Fig. 2 - Le portail de 1594.

### *Le chantier de 1631*

Après la mort de Jean de Lacépède survenue en 1623, sa fille Angélique, devenue par son mariage « dame de Simiane-Lacoste », poursuivit l'œuvre de ses devanciers en engageant tout un ensemble de travaux destinés aussi bien à l'achèvement du corps de bâtiment donnant sur la rue du Bourg qu'à la modernisation de la décoration intérieure de l'ensemble de la vaste demeure dont elle avait hérité. C'est ainsi que le 6 novembre 1631, elle donnait à prix-fait aux maîtres maçons Jacques et François Pellissier l'ouvrage consistant à « luy faire en la place de maison quelle a joignant du midi la sienne d'habitation vizant vers le cartier de villeneuve sur la rue du bourc et sur le dernier de la maison d'honoré cotholendy marchand et le dernier de la maison du Sr de Bignosc toutes les murailles de massonnerie et tailhe quil conviendra faire tant sur le costé de lad.rue que les autres costés et séparations dhault en hault avec les crotats du conduit des eaux y passant et generally toute autre besongne de massonnerie et de tailhe portes et fenestres que sera advizé y estre délaissées et aux lieux et

endroits que par lad.dame sera cogneu et advizé... feront les mulrailles de lespesseur de la muraille du dernier de la maison de lad.dame joignant lad.place et le crotillon du conduit de lespesseur des autres venants de la maison de lad.dame et entrant a celle dud.Sr du bignosc avec leur embouchure enarquée de tailhe pour porter la muraille... »<sup>12</sup>

Après l'achèvement de ces travaux qui durèrent près d'une année, Angélique de Lacépède fit à nouveau appel à Jacques Pellissier qui, par contrat du 21 février 1633, s'engagea à « luy faire et agrandir la porte de lentrée de sa maison dhabitation du costé de la place des prescheurs de la largeur de dix pans et douze dhaulteur le tout franc dans heuvre fezant les deux pilliers basses et chapiteaulx de bonne tailhe neufve et ses fassons et ornements du dessus de larcade rebassade de mesme ordre et ce servira cy fere ce peult de ceulx que y sont de présent en les reblanchissant bien et deubment et pour laizance de lentrée dicelle porte y mettre quatre marches aussy de bonne tailhe. Et encores en dedans de la porte de lad.maison du cousté de villeneuve y mettra a la place des trois marches que y sont de présent quatre autres marches de tailhe neufve de la longueur et aizance necessaire. Comme aussy refera le bardat du siel ouvert de la maison hostant les bards que y sont de présent et en y mettant dautres neufs de bonne pierre de tailhe refezant aussy les gorgues venant du puy en faisant de neufves aussy deubment posées et jointes... fera place nette a la charge que les cinq marches vieilhes y estant les metra et en fera des banquetts sur la rue du costé de villeneuve et devant la place des prescheurs », en précisant que les bards seraient posés à chaux et sable « et les jointures avec de batum ». <sup>13</sup>

Le lendemain 22 février, dans un autre contrat, il était stiulé que « ledit pellissier en oultre le contenu du susd.acte [sera tenu] de fere la porte du cousté du dernier de la maison de la largeur du plain du courroir et encores fera les montans de lardade de la porte de pierre neufve bonne et receptable et les quatre marches quavoit promis faire par dedans les metra par dehors et bardera le tout jusques a la porte de la rue... »<sup>14</sup>

Entre temps, le 1<sup>er</sup> octobre 1632, Angélique de Lacépède avait demandé au peintre François Valisset « de luy peindre bien et deubment le

12. Notaire H. Gilles. *Ibid.* 307 E 872 f° 1413. En marge : série de quittances jusqu'au 01-03-1632. Le 18-12-1631, prix-fait de la ferronnerie et serrurerie. En marge : quittances jusqu'au 14-12-1632. Quittance finale et cancellation le 23-05-1633 (*Ibid.* f° 1772). Le 19-06-1632, sommation aux gipiers de continuer leur travail et « attendu quon sapproche des moissons faire provision de gip et autres atraicts necessaires aud. bastiment ». (*Ibid.* 307 E 873 f° 984). Le 01-07-1632, sommation aux charpentiers de fournir le bois nécessaire pour permettre aux maçons de travailler. (*Ibid.* f° 1075).

13. *Ibid.* 307 E 874 f° 290.

14. *Ibid.* 307 E 874 f° 296. *In fine* : le 14-05-1633, quittance finale et cancellation du contrat de prix-fait.

planchier du corps de maison neuf quelle a fait bastir joignant la sienne habitation concistant aux estaiges premier et second ses chambres et anti-chambres ensemble de la salle basse et les planchiers et encores les portes et fenestres dung cousté et dautre tant dud.nouveau que vieulx bastiment quy seront avec ses chiffres au dessus et outre ce le rabillages des planchiers vieulx de la maison vielhe le tout de bonne colleur de noyer que le tout sera verny par deux fois. » Le 2 décembre suivant, commande était faite aux sculpteurs Jean et Durand Laugier de cinq cheminées en plâtre « tant en sa maison dhabitation quen celle la joignant scavoir deux dans le bastiment vieulx et trois au bastiment neuf ».<sup>15</sup>

Pour déterminer la nature exacte des travaux exécutés au cours des années 1631 à 1633, il convient de rappeler qu'à cette époque, comme le montre le plan d'Aix gravé en 1622 par Jacques Marez (fig. 3), la rue du Collège ne débouchait pas encore sur la place des Prêcheurs à cause de la présence, à cet endroit, de l'ancien Portalet autour duquel avaient été construites plusieurs maisons dont celle de la famille de Michaelis du

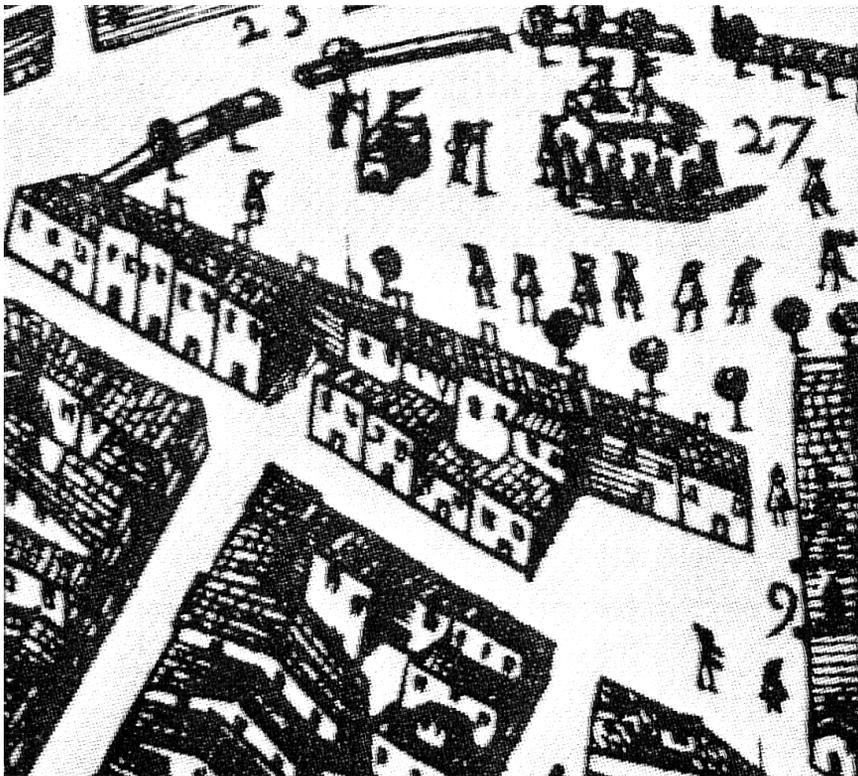


Fig. 3 - La place des Prêcheurs et le Portalet en 1622.

15. *Ibid.* 307 E 873 fos 1562 et 1945.

Bignosc. Les travaux engagés par Angélique de Lacépède ne pouvaient donc concerner à cette époque que la partie arrière de son habitation, c'est-à-dire celle qui se trouvait entre l'Hôtel de Michaelis du Bignosc et la rue du Bourg, ce qui correspond, à l'heure actuelle, aux huit travées de fenêtres comptées en partant du coin de la rue Chastel. De cette construction symétriquement ordonnancée, où comme à l'Hôtel de Carcès son voisin, la porte d'entrée se situe dans l'axe de la composition, il ne sera conservé, lorsque l'édifice connaîtra en 1644, comme on le verra plus loin, un dernier remaniement, le seul rez-de-chaussée surmonté des lambrequins des appuis des fenêtres de l'étage noble.

En 1631, au-dessus de ce rez-de-chaussée percé d'arcades de boutiques, devaient s'élever deux étages éclairés par des fenêtres à croisillons et surmontés d'un étage en mezzanine ou galerie à fenêtres bâtardes, c'est-à-dire avec une ordonnance identique à celle qui a été conservée sur les deux corps de bâtiment encadrant la façade de la chapelle de la Visitation de la rue Mignet (fig. 4).

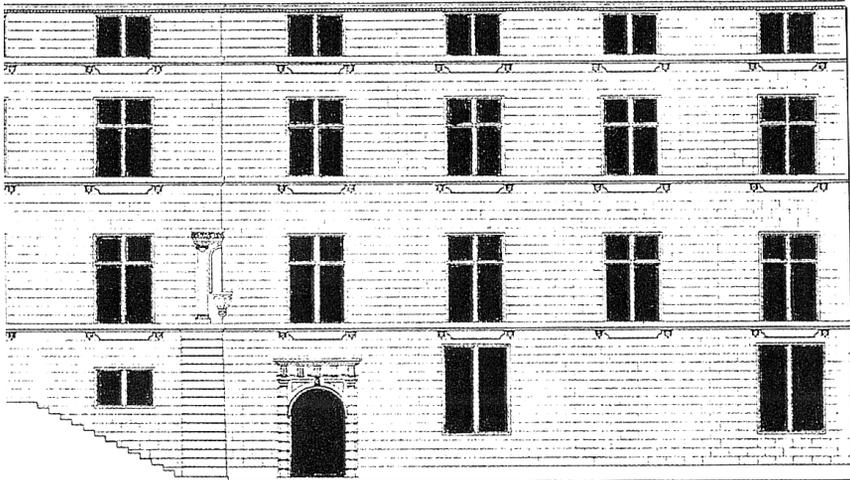


Fig. 4 - *Façade de la Visitation.*

#### *Le chantier de 1644*

Quelques années après, l'occasion se présenta pour Angélique de Lacépède de procéder à une refonte complète de son habitation en réunissant les deux corps de logis construits en 1584 et 1631 en un seul bâtiment qui s'étendrait cette fois entre la place des Prêcheurs et la rue du Bourg. Ce fut lorsque les Consuls parvinrent à imposer aux riverains de la rue du Collège et aux particuliers qui avaient autrefois bâti au-dessus et autour du

Portalet la démolition de ce dernier vestige de l'enceinte médiévale, afin de permettre à la rue du Collège de déboucher sur la place des Prêcheurs<sup>16</sup>. La réalisation de cette opération d'urbanisme, depuis longtemps souhaitée, aboutit enfin, après bien des péripéties et l'intervention du Parlement, lorsque fut signée, le 21 mai 1644, la convention dont la teneur suit : « considérant que le passage dict le portalet qui est au dessous de la maison de Honoré de Michaelis Sr du Bignosc et aboutit à la place des Prescheurs est extrêmement incommode estant sy estroit que ny les gens de cheval ni les carrosses ny charrettes ny peuvent pas passer outre que la nuit le passage est très dangereux et toujours plein de saletés et dordures quy causent une corruption et puanteur insupportables, vus les arrests du Parlement du 23 mars 1640, 28 mars 1641 et 30 avril 1641 portant quil seroit fait une grande ouverture ou arcade audit portalet et maisons dud.Sr du Bignosc et Barthelemy Bastide sy mieulx ils naiment en faire une entiere ouverture et desmolition de la mesme grandeur de lad.rue le tout à la charge de la ville et dautant quaprès lesd.arrests lad.Cté a treuvé plus utile et plus avantageux tant pour la commodité de passage que pour lornement et décoration de la ville de faire lentièrre ouverture et desmolition desd.maisons de la mesme grandeur que lad.rue led.Sr du Bignosc sera tenu comme consent à la susdite desmolition et ouverture et promet de faire rompre et abatre et desmolir dhault en bas jusques à ras de terre sadite maison qui fait face par devant à la place des prescheurs par derriere et du costé du levant regardant dans la rue confrontant du midy maison de Barthelemy Bastide et de septentrion maison des Sieurs Blanc marchands... comme aussy led.Sr du Bignosc fera abatre la muraille de la basse court estant au dernier de lad.maison visant au logis du moulin à vent pour sur la place de lad.maison abatee et basse court au dernier agrandir la rue publicque quy est entre lesd.maisons et court et la maison dud.bastide de telle contenance et largeur quy sera necessaire pour alligner lad.rue du college dès le canton dud.logis du moulin à vent jusques à lad.place des prescheurs suivant lallignement quen sera fait par Me Jehan Lombard controlleur pour le Roy des bastiments et oeuvres publicques auquel les parties ont donné plein pouvoir de ce faire et den dresser rapport quy sera enregistré par nous notaire laquelle rue aura tout son jour tant pour la décoration de lad.place que pour la commodité de tout le publicq et pour celle des propriétaires de lad.rue du College, Bien sera permis aud.Sr du Bignosc de rebastir et construire une nouvelle maison de telle haulteur que bon luy semblera durant lestandue de la place de lad.maison desmolie que du restant de lad.basse court au dernier

16. Pour avoir plus de détails sur la démolition du Portalet, se reporter aux délibérations communales des 28-10-1640, 07-04 et 07-05-1641, 28-05-1644, 03-09-1645 et 18-02-1646 (Archives communales d'Aix BB 101 fos 295, 309, 312 v°. BB 102 fos 57, 76, 85. Arrêts à la barre du Parlement. Archives départementales des BdR 4887, 4890.

tirant lad.maison a droicte ligne dud.canton du moulin a vent a lad.place des prescheurs... » Le prix de vente était fixé à 8 000 livres dont 3 000 à la charge de la ville « pour le benefice que le corps de lad.Cté reçoit de lad.desmolition embellissement et décoration de la place des prescheurs et commodité des habitants de lad.ville... », les autres 5 000 livres devant être fournies par les riverains de la rue qui s'engageaient à « faire procéder à la desmolition restante pour achever et parfaire lad.grandeur a leurs propres cousts et despens sans contribution de la ville ». <sup>17</sup> Le même jour, 31 mai 1644, Honoré de Michaelis vendait à Angélique de Lacépède, pour 7 000 livres, « tout ce qui luy reste de la fassade de sa maison dhabitation quil possede aud.aix repondant a la place des prescheurs non compris en la vente quil en a faicte du surplus en faveur des Sieurs consuls et Cté de ceste ville daix et particulliers du quartier de villeneufve par contrat de ce jour dhuy passé par devant Me Beaufort notaire royal et tout de long en long jusques au bout de la muraille de clausture lallignement faict et appres quil en aura esté prins tout ce qui sera jugé nécessaire pour fere led.allignement ensemble luy vend la pierre boys et deffarde de toute lad.maison ». <sup>18</sup>

Sans perdre de temps, dès le 6 juin suivant, Angélique de Lacépède confiait au gipier Isnard Begue un important chantier qui consistait à « faire toute la besongne tant en massonnerie giperie que taille que lad.dame verra bon estre en la maison et basse court au dernier par lad.dame nouvellement acquise de Honoré de Michaelis Sr du Bignosc et moyennant le prix et a raison scavoir les murailles de massonnerie reduites a deux pans despesseur et reboucades au rasclat partant hors du fondement de neuf florins la canne carrée mesurant tant plain que vuide la taille dun pan despesseur revestue par dernier dun pan de massonnerie et lad.massonnerie reboucade comme dessus avec de platebande sur chascune fenestre et porte carrée de dix huit livres la canne... sera tenu led.begue creuser les fondements desmolir la maison acquise dud.Sr du Bignosc faire toutes les façons honestes tant aux montées portes fenestres et courroirs, fera la façon des deux cantons de taille a la rustique conformement a ceulx de la maison du Sr conseiller de Sigoyer et encores la cantonniere du costé de villeneufve et posera et fournira aux fondements telle quantité de pillotis de pin vifs nécessaires et sur le fondement desd.deux cantonnières y

17. Notaire Ph. Beaufort. *Ibid.* 301 E 230 f° 726. En marge : le 05-10-1645, Honoré de Michaelis donne quittance aux propriétaires riverains de 3 300 livres plus 225 livres d'intérêts courant depuis la Saint Michel 1644 « auquel jour ladite maison feust desmolie », et le 12-10-1645, de 1 728 livres 12 sols de solde.

18. Notaire F. Gilles. *Ibid.* 307 E 1235 f° 497. Le 20-07-1644, lorsqu'Angélique de Lacépède donnera encore 300 livres au Sieur du Bignosc en règlement de droits féodaux, il sera stipulé que « lad.dame de la coste pourra continuer les fondements commancés au dernier la maison dud.Sr du bignosc jusques a la construction des arcades des boutiques quelle a dessaigné de faire et une fillade par dessus jusques au jour et feste de Saint Michel prochain ». (*Ibid.* f° 616 v°).

mettra de gros quartiers de pierre fregeau a ras de terre et oultre ce posera a chascun desd.coings un cantonier de taille pour esmpescher que les carrosses nandommagent les murailles, fera le toiard ou autrement couvrira lad.maison en lui fournissant par lad.dame toutes les tuiles... sur lequel prix led.begue sera encores tenu de planter portes et fenestres poser gaches gouffets treslis de fer faire les façons des fenestres de la galerie a la rustique et pour le tout fournira tous atraicts et manufactures fors le bois fer bars de feu tuilles et mallons coupera et creusera tout ce quy sera necessaire de bas en haut et de haut en bas de lad.maison de lad.dame pour y lier et joindre le nouveau bastiment... »<sup>19</sup>

Deux jours après, le 8 juin 1644, Isnard Begue rétrocédait aux maîtres maçons Jean Jaubert et Laurent Vallon le prix-fait de « la besogne de taille et maçonnerie a faire a la maison de la dame de la coste » selon les clauses du contrat passé l'avant-veille par devant M<sup>e</sup> Beaufort<sup>20</sup> et, le 16 juin, Angélique de Lacépède donnait à divers entrepreneurs la fourniture et mise en œuvre de la ferronnerie, de la charpente et menuiserie, des vitres, tandis que celle des tuiles et malons ne devait intervenir que le 28 septembre suivant.<sup>21</sup>

Quelques mois après, le 23 février 1645, Jean Jaubert et Laurent Vallon donnaient quittance à Angélique de Lacépède de la somme de 300 livres en règlement des travaux déjà exécutés, plus 915 livres d'avances sur ceux qui restaient à faire. En contre-partie, les deux entrepreneurs s'engageaient à « faire bien et deubment parfaire et entierement parachever fournir poser et mettre et ouvrir toute la taille et murailles de massonnerie quy reste encores a faire au nouveau bastiment que lad.dame fait edifier a la maison et court concistant ce quy reste a faire scavoir continuer le bastiment de pierre de taille la fassade visant du costé du logis du moulin a vent jusques au troisieme cordon et encores la cantonnade du mesme costé faisant son retour sur la rue nouvelle. Comeme aussy continueront la fassade de pierre de taille visant la place des Jacopins jusques au toict avec son retour de taille du costé de la nouvelle rue et pour la fassade quy continue depuis le

19. Notaire Ph. Beaufort. *Ibid.* 301 E 230 f° 775. En marge : mention d'une série de quittances partielles par Jean Jaubert et Laurent Vllon et de la cancellation du contrat le 14-09-1645. (*Ibid.* 301 E 231 fos 172, 357, 683, 724, 889, 1295).

20. Notaire H. Colla. *Ibid.* 309 E 1204 f° 649.

21. Prix-fait de la serrurerie et ferronnerie à Michel Senes et Louis Dauphin. (Notaire Ph. Beaufort. *Ibid.* 301 E 230 fos 800, 927, 1174). Quittance finale et cancellation le 20-09-1645. (*Ibid.* f° 1322) Prix-fait de la charpente et menuiserie à Jean Phelip et Jean Alexis. (*Ibid.* f° 802) Quittance finale et cancellation le 31-08,1645. (*Ibid.* f° 1242) Prix-fait des vitres (*Ibid.* f° 829). Prix-fait des tuiles et malons « tant pour couvrir la maison que lad.dame fait edifier a la place qui reste de celle par elle acquise du Sr du bignosc quencores pour les boutiques du nouveau bastiment ». En marge : le 19-08-1645, quittance finale pour 2 000 tuiles et 1 600 malons fournis. (*Ibid.* f° 1138) ?

canton dud.moulin a vent jusques a celuy de la place des Jacopins la continueront aussy de bonne pierre de taille jusques a la seconde coudiere et encores une fillade de taille de long en long par dessus la seconde coudiere, fairont et fourniront aussy toute la taille tant en marches mayneau que murailles de séparation pour la montée de lad.maison et ce jusques a la premiere marche brisade quil conviendra faire de giperie, encores fairont une muraille de pierre de taille de la hauteur de huit fillades pour faire séparation de lad.maison avec celle des Srs Blanc marchands et ce durant le ciel ouvert desd.blancs sullement, faisant aussy deux pilliers de taille de lespesseur et hauteur competante pour soustenir deux poutres que sont déjà posées audit nouveau bastiment, revestiront et rebouqueront toutes les murailles qui seront necessaires et fairont place nette dans les caves du nouveau bastiment et dans la rue et la deffarde tant en pierre de taille que postoire appartiendra ausd.prefachiers et sur led.prix lesd.prefachiers fairont un aqueduc depuis le bord du ciel ouvert de la vieille maison de lad.dame ou a tel autre endroit dud.ciel ouvert pour conduire les eaux pluviales diceluy dans le grand conduit quy passe a travers la maison de lad.dame et referront le bardat dez le ciel ouvert jusques a la porte de la rue sur le dernier de la maison de lad.dame encores changeront les marches de taille de la montée de lad.maison jusques au premier trapadour, déclarant lesd.parties que a toute lad.somme de 3 915 livres est compris toute la besongne de taille et massonnerie ja faicte par lesd.prefachiers tant en la vieille que nouvelle maison y compris la porte et ovalle au dernier de lad.vieille maison et la besongne cy dessus exprimée sans sarrester aux prix quavoit esté conveneu par led.Begue en lacte de prisfaict promettent lesd.prefachiers avoir entirement avoir achevé par tout le quinze dapvril prochain... »

Jean Jaubert et Laurent Vallon respectèrent ce délai puisque la cancellation du prix-fait, figurant en marge de l'acte, porte la date du 6 mai 1645 avec mention d'une somme supplémentaire de 84 livres 4 sols « pour autre besongne faicte tant en lad.maison neufve que vieille de lad.dame et dont ils netoient chargés par lesdits actes et a ladite somme amiablement modéré par les parties ».<sup>22</sup>

Ces deux documents, particulièrement détaillés, concernent donc cette fois les travaux confiés à Jean Jaubert et Laurent Vallon pour faire la liaison entre la vieille maison de la place des Prêcheurs et le bâtiment rénové en 1631 en utilisant le terrain vendu par Honoré de Michaelis après la démolition du Portalet de manière à n'avoir désormais qu'une seule habitation disposant d'une large façade sur la nouvelle rue du Collège (fig. 5).

22. *Ibid.* 301 E 231 f° 354 v°.

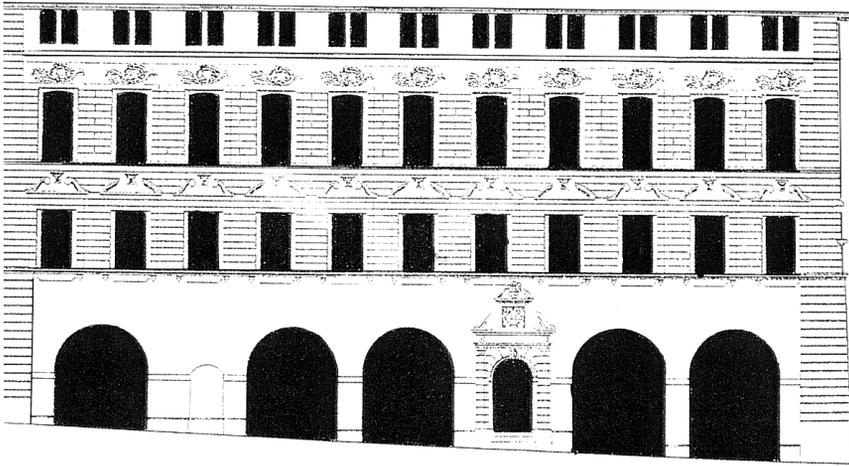


Fig. 5 - *Façade sur la rue Manuel. État actuel.*  
(Relevé de l'architecte F. Pouillon)

Il eut été sans doute souhaitable, pour des raisons de symétrie de prévoir au rez-de-chaussée de cette opération de raccord, entre la place des Prêcheurs et les arcades des boutiques existantes, deux nouvelles arcades de mêmes dimensions en vue d'obtenir une séquence de six arcades identiques, mais, dans l'espace restreint dont ils disposaient, les deux entrepreneurs ne purent intercaler qu'une seule arcade flanquée d'une petite porte d'entrée. Par contre, au premier étage, ils eurent la possibilité de loger dans le même intervalle trois nouvelles travées de fenêtres surmontées de frontons brisés répondant exactement à celles déjà en place depuis les travaux de l'année 1631. Cette ordonnance faisait alors retour sur la façade de la place des Prêcheurs qui englobait à cette époque l'immeuble voisin<sup>23</sup>, et sans doute la façade de la rue du Bourg où des traces de frontons arasés sont encore visibles. Sur ce premier niveau, ils élevèrent un deuxième étage nettement plus haut, percé d'une série de onze travées de fenêtres surmontées cette fois de simples cartouches de feuillages encadrant des monogrammes, et, au-dessus, un dernier étage en mezzanine à façade unie éclairé par autant de fenêtres bâtarde. Le tout était coiffé par une toiture à che-

23. Sur cette façade de la place des Prêcheurs, déjà reconstruite en 1584, le portail d'entrée avait été porté en 1633 à une largeur de 10 pans, soit environ 2 mètres 50, ce qui suppose, en tenant compte des boutiques, une emprise au sol d'au moins une dizaine de mètres correspondant en gros à la façade de l'immeuble portant le n° 8 de la place des Prêcheurs qui a été séparé de l'Hôtel de Lacépède à une date encore inconnue.

24. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce deuxième étage n'est pas appareillé mais bâti en « giperie » ainsi qu'on a pu le constater à la suite de la chute et de la destruction, au cours de l'été dernier, des cartouches de deux fenêtres de ce niveau. L'utilisation du plâtre extrait des carrières du quartier de Célonay pour construire les étages des demeures aixoises était une pra-



Fig. 6 - *Le portail de 1632.*

vrons débordants dont les poutres d'angle, décorées de mufles, sont encore en place aujourd'hui.<sup>24</sup>

Enfin, pour donner plus d'unité à cette façade entièrement redessinée, Jean Jaubert et Laurent Vallon avaient dressé au coin de la place des Prêcheurs ainsi qu'au coin de la rue du Collège deux « cantonnades », tandis qu'un réseau de minces refends, tracés entre les fenêtres du premier et du deuxième étage au niveau des bossages des « cantonnades », donnait l'illusion que la totalité de cette façade était appareillée.

---

tique courante au XVII<sup>e</sup> siècle car moins coûteuse que l'appareillage généralement réservé aux édifices publics et grands hôtels parlementaires. Les gipiers aixois étaient passés maîtres dans l'art de réaliser dans ce matériau bon marché, le plus souvent teinté couleur pierre de taille, des façades dont l'ordonnance pouvait comporter tout un décor architectural en relief. (Cf. J. BOYER, *L'Architecture civile à Aix-en-Provence à l'époque classique. Les façades à décor de gypseries*, Aix-en-Provence, chez l'auteur, 1996, 20 pages fig.).

Après son achèvement en 1646, le nouvel Hôtel de Lacépède, dont les plans ont sans doute été dessinés ou supervisés par Jean Lombard, personnage étroitement impliqué dans l'opération de la démolition du Portalet<sup>25</sup> va servir de modèle et de référence à tout un groupe d'habitations construites à cette époque aussi bien dans son voisinage immédiat comme son pendant, l'Hôtel de Michaelis du Bignosc dont il va être question plus loin, l'Hôtel de Roquesante<sup>26</sup>, l'Hôtel d'Arnaud de Rousset, que dans le Bourg Saint-Sauveur, le quartier de Villeverte et même dans le nouvel agrandissement du quartier d'Orbitelle<sup>27</sup>.

À l'heure actuelle, bien qu'amputé de sa façade d'origine sur la place des Prêcheurs, et en dépit de maladroites interventions qui ont plus ou moins dénaturé ses façades de la rue Manuel et de la rue Chastel, l'Hôtel de Lacépède n'en demeure pas moins un fleuron de l'architecture civile aixoise dont il convient d'assurer à tout prix la sauvegarde.

#### L'HÔTEL DE MICHAELIS DU BIGNOSC

Comme il a été précisé plus haut, à la suite de l'accord intervenu le 21 mai 1644 entre les propriétaires des maisons bordant le haut de la rue du Collège et Honoré de Michaelis, ce dernier s'était engagé à démolir sa

25. Dans le rôle des vacations effectuées par lui sur l'ordre des Consuls au cours de l'année 1640, Jean Lombard note : « Le vi aoust aud.an ay fait un cannaige de la ciette des maisons du Sr daubignosc et bastide me tailleur dabis en ayant fait le plan pour mieulx resoudre les difficultés sur le diférent de louverture et agrandissement du portallet y ayant remis le tout a M. de cormis assesseur vallant livres 3 ». (Archives communales d'Aix. CC 579 f° 595).

26. 2 rue Thiers. Ancien Hôtel de Farges, reconstruit en 1646 par J.B. de Gautier Sgr de Grambois qui le rendra en 1656 à Pierre de Raffelis de Roquesante dont les héritiers le conserveront jusqu'en 1709 (étude à paraître).

27. Château de Puyloubier. Prix-fait du 03-02-1646. « Les croisieres de la mesme façon que celles du nouveau bastiment que Madame de la coste a fait edifier en ceste ville daix quartier de villeneuve ». (Notaire Ph. Beaufort. 301 E 232 f° 169). Hôtel de Châteaurenard, 19 rue Gaston de Saporta. Rapport du contrôleur Jean Lombard du 22-05-1647 : « faire donner le talux au coing dicelle maison a la maniere accoustumée moyennant que led.talux soit fait semblable a ceux que sont aux coings de la maison que Madame de la coste a fait faire nouvellement a la rue ouverte du college ». (Archives départementales des BdR C 5057). Hôtel d'Albert, « rue proche de la Porte Notre Dame ». Prix-fait du 14-09-1648 : « sur le coing de la codiere de lad.tailhe feront une niche semblable a celle de la maison de la dame de la coste a la place des prescheurs ». (Notaire G. Reynaud. *Ibid.* 309 E 1227 f° 427). Hôtel de Rogery, rue des Augustins. Prix-fait du 26-02-1656 : « fera lentrée de la porte conformement a celle de la maison de Mme de la coste quy est au mitan des boutiques neufves ». (Notaire J. Darbès. *Ibid.* 303 E 379 f° 326 v°).

28. Le 11-01-1639, prix-fait pour « fondre et reffaire la fassade de la maison dhabitation de dessus le portallet regardant la place des prescheurs quest entierement les deux premiers estages de lad.fasade le tout de bonne et suffisante giperie y faisant les croisieres et fenestres que led.Sr advisera y estre délaissées la rendant carronnée a façon de tailhe avec leurs codieres molleures et façons... » Dans le même acte, prix-fait de la porte d'entrée en pierre de taille « a la

propre habitation au-dessous de laquelle s'ouvrait l'étroite arcade du Portalet. L'édifice en question, qui avait déjà fait l'objet d'importants travaux de rénovation au cours des années 1639 et 1640<sup>28</sup>, fut abattu à la fin du mois de septembre 1644 et, sur son emplacement, amputé du terrain cédé pour permettre à la rue du Collège de déboucher sur la place des Prêcheurs, Honoré de Michaelis fit reconstruire une nouvelle demeure qui, après l'achat d'une maison voisine, occupa cette fois la partie nord-ouest de l'îlot borné par la place des Prêcheurs, la rue du Collège nouvellement agrandie et la rue du Bourg, et confrontant au midi l'hôtel du conseiller d'Agut.

Le 22 mai 1645, les maîtres gipiers Durand Laugier et Jacques Borrel promettaient à Honoré de Michaelis de lui faire tous les travaux de giperie nécessaires dans sa maison tels que « blanchiments cheminées solliers et bugets, comme aussy escrouteront et chapperont tous les carronnements que sont par dehors de lad.maison et refferont toutes les coudieres rompues que seront faisctes de gipperie avec les mollures des croisieres quy se treuvent rompues et corrompues les rhabiller de neuf et feront en tout le dehors de lad.maison son carronnement neuf et sur le coing dicelle maison feront de basses de gipperie crosse et lanssier de gipperie fournissant lesd.laugier et borrel tous les atraicts et manoeuvres... » Il était également accordé que par-dessus le prix convenu ils feraient les ballustres de l'escalier et « au mayneau dicelle montée une figure dung lion couché ». À titre personnel, Durand Laugier qui était également sculpteur, s'engageait à faire « deux ymages de la Sainte Vierge de belle pierre de Callissanne que sera fournie par led.laugier de la grandeur *comme celles que sont pozées es coings de la maison de la dame de lacoste* et les rendra pozées dans les deux niches que led.Sr fera faire aux deux coings de lad.maison lesquelles ymages aura faictes dans deux mois prochains dhuy moyennant le prix de septante livres et sur lequel prix led.laugier sera tenu hoster les armoiries que sont a l'entrée de lad.maison et y metre et pozer icelle mesme pierre et de graver dans lescusson dicelle les armoiries dud.Sr du bignosc et icelle pierre blanchir comme si elle estoit neufve... »<sup>29</sup>

---

façon de celle de la maison de Me francoys mimault Me painctre qui est au dessus lesglise visant a la place des prescheurs ». (Notaire J. Gilles. *Ibid.* 307 E 1231 fos 44, 60). Le 03-07-1640, prix-fait pour « faire le devant et facade de sa maison despuis le plan de terre jusques aux premieres codieres dicelle comprins de bonne pierre de taille laissant l'arcade de la boutique comme il est... crespiron et joindront le ciel de la voulte et portallet... blanchiront et carronneront a façon de taille le pointu quest au dessus du portallet pour le rendre conforme au restant de lad.fassade. » (*Ibid.* 307 E 1232 f° 673). Le même jour, prix-fait de la boiserie de la porte d'entrée « de lhautteur de dix pans et demy a unze et de la largeur de six pans » et de trois croisières à chassidormant. (*Ibid.* fos 676, 761).

29. *Ibid.* 307 E 1236 f° 470 v°. *In fine* : le 22-11-1646, quittance finale et cancellation du contrat.

Quelques mois après, le 14 septembre 1645, le maître-maçon et architecte Jean Jaubert promettait à son tour à Honoré de Michaelis « de luy faire bien et deubment en la maison quil a acquise du Sr conseiller de gallice au bout de la place des prescheurs regardant la grande rue de saint jehan et celle tirant au cartier de villeneuve joignant la maison du Sr conseiller dagut toute la besongne et employ de pierre de taille quil advisera faire en ladite maison *avec les niches sur les coings semblables a ceulx de la maison neufve de la dame de lacoste pour les ornements et façons* et de lautheur que y sera necessaire pour y pozer les estatues quil y entand fere pozer et outre ce fera tous les refondrements de la taille que led.Sr voudra y fere et que luy indiquera fournissant led.Jaubert tous les atraicts pierre et aultres sans y employer aulcune pierre vieille... moyennant le prix et a raison scavoir de lad.taille a raison dung pan despesseur revestue de massonnerie par dernier ce que besoing sera de 18 livres la canne carrée mesurant tant plain que vuyde et les dits coings et niches de la quallité susdite de 8 livres la charretée et les refondrements a raison de 27 sols la canne carrée mesurant comme dessus tant plain que vuyde... »<sup>30</sup>

Enfin, le 31 octobre suivant, ces contrats étaient complétés par un prix-fait passé au gipier Jacques Borrel pour toute une série de travaux de sa spécialité dont « tous les carronnements de tous les dehors de lad.maison les ballustrades et autres besongnes » qui seraient jugées nécessaires.<sup>31</sup>

Ces documents prouvent de façon indiscutable que les façades de l'Hôtel de Michaelis du Bignosc reconstruites en 1645, tant sur la place des Prêcheurs qu'en bordure de la rue Manuel et de la rue Chastel, étaient bien cantonnées de contreforts d'angle en talus surmontés de niches tout à fait identiques à ceux qui existaient à l'Hôtel de Lacépède. L'idée d'implanter deux édifices symétriques à l'entrée de la nouvelle rue ouvrant sur un espace public revient sans aucun doute au contrôleur Jean Lombard qui ne tardera pas à généraliser ce parti lorsqu'il établira les plans du nouveau Cours à carrosses et du quartier Mazarin. Il convient toutefois de préciser que ce dispositif architectural n'était pas une nouveauté dans les années 1640 mais bien la survivance d'une longue tradition locale remontant à la Renaissance et même au Moyen Âge. Sous les noms de *canton*, *cantonnade*

30. *Ibid.* f° 763. *In fine* : le 17-11-1646, quittance de 50 livres.

30. *Ibid.* f° 921.

32. Prix-fait du 14-01-1516 : « *facere unum angulum sive canton dicte domus a talus* ». (Notaire J. Feraudi. *Ibid.* 307 E 135 f° 25). Prix-fait du 20-11-1523 : « *dictum cantonum fundare et reedificare a talus* ». (Notaire A. Borrilli. *Ibid.* 306 E 478 f° 106). Prix-fait du 12-04-1556 : « *parachever le tallus quest commancé* ». (Notaire A. Chabaud. *Ibid.* 308 E 1103 f° 578). Prix-fait du 10-10-1561 : « *une cantonnade de pierre de taille allant ataluser* ». (Notaire J. Gauthier. *Ibid.* 309 E 904 f° 656). Prix-fait du 22-12-1618, pour l'Hôtel Ballon au quartier de Villeverte : « *les cantonnières seront faictes a bossaige de la façon de celles de Mr Gaillard* ». (Notaire P. Dulaux. *Ibid.* 302 E 974 f° 979). Prix-fait du 23-03-1632 : « *la cantonnière sera faicte en forme*

ou *cantonnière*, qui sont des francisations des termes provençaux *cantoun* (coin), *cantounado* ou *cantouniero* (angle d'une maison), ils figurent dans une foule de prix-faits de construction dont, faute de place, nous ne pouvons donner ici que quelques échantillons.<sup>32</sup>

À l'heure actuelle, l'Hôtel de Michaelis du Bignosc, éventré au rez-de-chaussée par des devantures modernes, divisé en deux maisons distinctes, n'a conservé de sa structure d'origine, à l'angle de la place des Prêcheurs et de la rue Manuel, que son contrefort en talus, réplique exacte de celui qui se trouve en face sur l'Hôtel de Lacépède. Ses trois façades, entièrement remaniées à l'époque moderne, ne laissent rien deviner de leur ordonnance ancienne qui devait sans doute reproduire celle de l'hôtel de Lacépède, avec, en rez-de-chaussée, une série d'arcades de boutiques et probablement aux étages des fenêtres coiffées de frontons. C'est là tout un pan de l'histoire architecturale aixoise qui a été anéanti, victime du laisser-faire et d'une évidente carence à une certaine époque, dans l'application des mesures administratives destinées à assurer la protection du patrimoine artistique national.

Jean BOYER

---

dencoulle sive talus ». (Notaire J.J. Debezieux. *Ibid.* 303 E 409. II. f° 308 v°). Prix-fait du 12-10-1643 : « faire le canton de lad.maison de bonne pierre de taille d'une longueur et largeur suffisantes pour embrasser tout ledit coing et faire icelluy coing en forme rustique ». (Notaire Ph. Beaufort. *Ibid.* 301 E 229 f° 1138). Prix-fait du 17-02-1653 : « la cantonnade de lad.chapelle sera faite comme une de celles de la maison de Mr le cons. de sigoyer a la place des prescheurs ». (Notaire P. Brueys. *Ibid.* 307 E 747 f° 256 v°). De même les monogrammes figurant au-dessus des fenêtres de l'Hôtel de Lacépède comme au-dessus de celles de l'Hôtel de Roquesante étaient une tradition locale sans doute assez ancienne puisque, lors de la construction du premier Hôtel de Forbin La Roque (10 rue Thiers) le prix-fait du 06-04-1628 prévoyait déjà que « la façade sera comme celle du greffier Estienne fors et excepté les fueillage de chiffres qui sont sur lesdits fenestragés ». (Notaire Ph. Beaufort. *Ibid.* 301 E 216 f° 716 v°).